

**Rapport - Conseil du 26/04/2021**

Objet : Asbl "Parc des Expositions de Bruxelles", en abrégé Brussels Expo.- Subside extra (soutien COVID) de 4.500.000,00 EUR.- Crédit prévu dans le Plan pluriannuel Budget extra 2021 adopté par le Conseil communal en séance du 08/02/2021.

Au Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative à l'octroi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 22 mai 1989 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal du 8 février 2021 adoptant le budget et le plan pluriannuel d'investissements de l'exercice 2021.

Considérant que l'octroi d'un subside a été approuvé au budget extraordinaire 2021 (Plan pluriannuel d'investissement Projet PC03-1-2020) en faveur du Parc des Expositions de Bruxelles (Brussels Expo) ;

Considérant que les activités de Brussels Expo ont été arrêtées depuis le début de la crise sanitaire COVID19, et que les événements et salons n'ont pas pu être organisés dans les palais du Heysel ;

Considérant l'importance de la structure ayant une portée nationale et internationale pour Bruxelles ;

Considérant l'intérêt de soutenir Brussels Expo dans ces moments difficiles et d'assurer sa viabilité à long terme ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Prendre connaissance de l'engagement et de la mise en liquidation du subside de 4.500.000,00 EUR à l'article 14003/52252 (projet n° PC03-1-2020) approuvé lors du budget extraordinaire de l'exercice 2021 au profit de l'asbl Parc des Expositions de Bruxelles, en abrégé Brussels Expo, dans le cadre de la crise sanitaire liée au coronavirus et des fonds de soutien mis en place afin de venir en aide au secteur événementiel.

Annexes :